



Collège Édouard Grimaux
4, rue Odette Valence - BP 40010
17301 ROCHEFORT CEDEX
☎ : 05 46 99 20 92 - 📠 : 05 46 82 07 28
Courriel : ce.0171056F@ac-poitiers.fr

La Présidente du Conseil d'Administration

A

Monsieur Damien LOMAN
116 rue de la Fée au Bois
17450 FOURAS

Objet : réunion du Conseil d'administration, en séance ordinaire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la prochaine réunion du Conseil d'administration du collège aura lieu le :

LUNDI 29 NOVEMBRE 2010

à 17 h 30


salle de réunion du collège.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'administration
2. Adoption du projet d'ordre du jour
3. - Installation du nouveau conseil d'administration
- Mise en place de la commission permanente
- Mise en place du conseil de discipline
- Mise en place de la commission « hygiène et sécurité »
- Mise en place de la commission « Fonds Social »
- Mise en place du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté
4. Programme d'activités du Conseiller d'Orientation Psychologue
5. Séjour culturel « La Provence des gladiateurs »
6. Concours Intégral en mathématiques
7. Kangourou des mathématiques
8. Sortie au Moulin du Fâ
9. Contrats et conventions liés aux projets
10. Association sportive
 - Bilan de l'année 2009-2010
 - Programme d'actions de l'année en cours
 - Encadrement des élèves de l'association sportive
11. Budget prévisionnel – Exercice 2011
12. Etat Prévisionnel de la Commande Publique (EPCP)
13. Organisation du service pendant les petites vacances
14. Questions diverses.

Si vous ne pouviez participer vous-même à ce Conseil, je vous remercie de transmettre à vos suppléants.

Il est possible de faire ajouter une question à l'ordre du jour à condition d'en avertir la présidente du conseil d'administration 48 heures à l'avance.

La Présidente

Martine ALLEAU
Principal
COLLEGE EDOUARD GRIMAUZ
ROCHEFORT

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Le conseil d'administration est composé de 30 personnes (membres de droit au nombre de 10, membres élus représentants des personnels – 7 personnels d'éducation et d'enseignement et 3 personnels ATOSS -, 7 représentants élus des parents d'élèves, 3 représentants élus des élèves).

Le conseil d'administration dispose de compétences décisionnelles et de compétences consultatives

Le conseil d'administration

- fixe les règles d'organisation pédagogique et éducative de l'établissement (emploi des dotations, organisation du temps scolaire, activités facultatives organisées à l'initiative de l'établissement à l'intention des élèves...),
- adopte le projet d'établissement,
- établit un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre,
- adopte le budget et le compte financier de l'établissement,
- délibère sur le règlement intérieur de l'établissement,
- donne son avis sur les créations ou suppressions de sections, d'options,
- donne son avis sur les principes du choix des manuels scolaires...

Le président du conseil d'administration, chef d'établissement du collège, peut inviter aux séances du conseil, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraîtrait utile.

Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques.

Le vote secret est de droit si un membre du conseil le demande.

En cas de partage de voix, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire, à l'initiative du chef d'établissement, il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande de l'Inspecteur d'Académie, du Conseil Général, du chef d'établissement, ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Le secrétaire de séance est à tour de rôle désigné parmi chaque catégorie (administration, personnels du collège, parents d'élèves), le compte-rendu doit être remis le plus rapidement possible au secrétariat du collège.

La durée de chaque séance sera d'environ 2 heures.

La commission permanente est une émanation du conseil d'administration. Elle a la charge d'instruire les questions soumises à l'examen du conseil d'administration.

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions, qui peuvent être assorties ou non d'un sursis total ou partiel. Seul, le conseil de discipline peut prononcer l'exclusion définitive de l'élève, de la demi-pension ou de l'établissement.

La commission Hygiène et Sécurité réfléchit aux conditions de travail des personnels et des élèves, contribue à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité des personnels et des élèves, assure la promotion de la formation à la sécurité pour les élèves et les personnes, élabore le programme de prévention à la mise en sécurité, fait des propositions au Conseil d'Administration...

La commission du fonds social collégien et du fonds social pour les cantines examine les dossiers d'aide, formule un avis, s'appuie sur un état anonyme récapitulatif des demandes.

Rappel de quelques principes de base dans la gestion des fonds sociaux :

- équité entre les élèves,
- discrétion, respect de la vie privée des élèves et de leurs familles,
- respect de l'anonymat lors de l'examen des dossiers et des délibérations de la commission.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté exerce les missions suivantes :

- Il contribue à l'éducation à la citoyenneté,
- Il prépare le plan de prévention de la violence,
- Il propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion,
- Il définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

La commission d'appel d'offres de l'établissement se réunit pour tout marché dont le montant est égal ou supérieur à 193 000,00 euros hors taxe. Une commission d'achat se réunit pour tout marché à procédure adaptée (MAPA) passé au sein de l'établissement. Elle est composée de personnalités qualifiées en fonction de l'objet du marché.

La commission du groupement de commandes : Le groupement de commandes permet de diminuer les coûts, notamment ceux des denrées alimentaires. L'établissement est représenté au sein de la commission d'appel d'offres du groupement qui est le lycée hôtelier de La Rochelle par la gestionnaire de l'établissement. Elle peut mandater une autre personne pour la représenter.

ASSOCIATION SPORTIVE
DU COLLEGE E. GRIMAUD
4 Rue Odette Valence
17300 ROCHEFORT

M. ARNAUD Jacques

ASSEMBLEE GENERALE

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

Présents:
administration: 0
représentant de la mairie: 0
parents: 0
enseignants: 6
élèves: 39

1. PRESENTATION GENERALE

Pour l'année 2009-2010, sur 609 élèves, 134 licenciés (mais 252 présents sur les différentes activités), dont 87 garçons et 47 filles, ce qui représente 22% et nous situe dans les moyennes départementale et académique, mais au-dessus de la moyenne nationale.
Les effectifs sont en baisse, comme dans tout le district.
Les benjamins sont en majorité.
Nous recensons 4 jeunes officiels.

2. BILAN D'ACTIVITE

BADMINTON:

Effectif: 30 garçons, 11 filles, surtout benjamins
effectif satisfaisant aux entraînements aux heures de repas, mais trop faible aux compétitions (9 à la première, 8 à la seconde...)
résultats aux compétitions: une équipe benjamine qualifiée, personne aux départementales.
2 formations J.O. non validées puisque nous n'étions pas présents aux départementales.

HAND-BALL:

Effectifs: 25 minimes et 45 benjamins (22 aux compétitions)
Résultats: championnat de district uniquement

NATATION:

28 inscrits, 22 présents.
Pas de compétition, mais une sortie en mer (nage longue durée avec palmes)

FOOT EN SALLE:

35 inscrits, 30 présents
pas de compétition, mais tournoi ouvert de fin d'année

CIRQUE:

45 inscrits, pas de compétition

ATHLETISME:

participation au cross départemental à Samtes, aucun qualifié sur 8
rencontre sur piste à Rochefort, aucun qualifié sur 9 participants

ROLLER:

9 élèves, activité nouvelle appelée à se développer

RUGBY:

16 élèves
les benjamins finissent champions départementaux en promo

le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

3. RAPPORT FINANCIER

Présenté par M. LAFAURIE (voir feuilles annexes)

le rapport est adopté à l'unanimité moins une abstention

4. PERSPECTIVES

Les différentes activités sont reconduites
Des journées ponctuelles devraient s'ajouter au calendrier des compétitions non encore connu à ce jour
Une journée « *fête de l'UNSS* » a déjà eu lieu à Boyardville le 22 septembre
Le challenge voile de 3 jours devrait être reconduit cette année

5. ELECTIONS

Un nouveau bureau est élu

- secrétaire: M. LAFAURIE
- trésorier: Mme VIDREQUIN
- Président adjoint: YSCHARAD Yoann
- secrétaire adjoint: RENAUD Adrien
- trésorier adjoint: SERGUES Hugo